

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

249e SEANCE

BALE, LE MARDI 13 NOVEMBRE 1990 A 9 HEURES 30(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 248e séance(2).
- II. Arrangements de taux de change avec des pays tiers(3).
- III. Mandats pour le Sous-comité de politique monétaire, le Sous-comité de politique des changes et le Comité d'affaires financières(4).
- IV. Projet de statuts du Système européen des banques centrales et de la banque centrale européenne(5).
- V. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le Sous-comité de politique des changes et discussion par le Comité des Suppléants;
 - Graphiques et tableaux(6)(9).
- VI. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours des mois de septembre et octobre et des premiers jours de novembre 1990(7)(9).
- VII. Cadre commun de surveillance des politiques monétaires:
 - premier exercice ex ante portant sur l'examen des objectifs de politique monétaire envisagé pour l'année 1991;
 - questions conceptuelles relatives à la compatibilité des politiques monétaires nationales(8)(9).
- VIII. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

(Pour les notes de bas de page, prière de se référer à la page suivante.)

- (1) La séance se poursuivra probablement l'après-midi jusqu'à 16 heures environ.
- (2) Le projet de procès-verbal sera diffusé incessamment.
- (3) Les questions soulevées par les suggestions de la Commission concernant un arrangement de taux de change entre la Communauté et des pays tiers ont été examinées par le Sous-Comité de politique de change (Rapport No. 1 en date du 14 septembre 1990 - FXP/90/01). Toutefois, étant donné l'ordre du jour chargé, le Comité pourrait envisager de reporter la discussion de ce point à la séance de décembre et de se limiter, dans la présente séance, à donner mandat au Sous-Comité de politique des changes d'examiner les questions relatives aux arrangements bilatéraux de crédits croisés entre la Norges Bank et chacune des banques centrales de la Communauté.
- (4) Les projets de mandats accompagnés d'une courte note concernant la création d'un Comité d'affaires financières seront diffusés incessamment.
- (5) Un projet de statuts révisé préparé par le Comité des Suppléants avec le concours des sous-comités et le groupe ad hoc de juristes a été diffusé le 25 octobre 1990. Un projet de rapport introductif ainsi qu'un commentaire et une liste de dispositions pouvant être insérées dans le Traité ont été diffusés le 2 novembre 1990.
- (6) Les documents (graphiques, tableaux de la "concertation" et Série mensuelle de statistiques) seront préparés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
- (7) Le projet de rapport, préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation, sera diffusé aux Gouverneurs à Bâle.
- (8) L'examen ex ante, qui aura lieu en conformité avec la procédure adoptée par le Comité en juillet 1990, se fondera sur le Rapport No. 1 du Sous-comité de politique monétaire ("Monetary Policy Intentions for 1991"), qui a été diffusé le 2 novembre 1990. En outre, Monsieur Rey présentera un exposé oral résumant les discussions tenues par les Suppléants sur le rapport du Sous-Comité de politique monétaire et sur les questions conceptuelles décrites dans la note du Secrétariat, en date du 18 septembre 1990, intitulée "Assessing the mutual compatibility of national monetary policies".
- (9) Il est proposé de traiter ensemble les points V, VI et VII.